

L'Anse-Saint-Jean, le 14 janvier 2019.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

Jonathan Desbiens, Directeur général / Secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 14 janvier 2018, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents :                   Monsieur Anicet Gagné  
  Madame Chloé Bonnette  
  Monsieur Yvan Côté  
  Monsieur Victor Boudreault  
  Monsieur Richard Perron

Est absent :                       Monsieur Éric Thibeault

001-2019  
OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Yvan Côté.

002-2019  
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

3.1 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de la régulière du 3 décembre 2018

3.2 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2018

3.3 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018

**4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

4.1 Acceptation des comptes et paiements directs de décembre 2018

**5. RENOUELEMNT DES PETITES CAISSES**

**6. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

6.1 Monsieur Henri Normand

6.2 Appui du conseil municipal pour la déclaration citoyenne universelle sur l'urgence climatique

**7. ADMINISTRATION**

7.1 Offre d'achat terrain # 3 Développement Mont-Édouard – Monsieur Jonathan Grant et madame Julie Audesse

7.2 Acceptation du budget révisé 2018 de l'office municipal d'habitation de L'Anse-Saint-Jean

7.3 Renouvellement de membership à Culture Saguenay – Lac-Saint-Jean

7.4 Renouvellement de l'adhésion à la Fédération canadienne des municipalités

7.5 Modification de la résolution 429-2018 – Offre d'achat du terrain # 7 (lot 58-1-5-3)

développement Mont-Édouard

7.6 Offre de service Groupe SIG 3 inc. (Monsieur Philippe Racine) – Dossier Bertrand Girard

7.7 Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 19-349 décrétant l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales et spéciales et autres compensations et tarifications pour le budget de l'année 2019.

7.8 Adhésion de l'ADMQ 2019 pour le secrétaire-trésorier et la secrétaire-trésorière adjointe.

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

8.1 Approbation de la programmation des travaux TECQ (2014-2018)

8.2 Adoption du règlement 18-349 ayant pour objet l'entretien pendant l'hiver des chemins privés ouverts au public (chemins de tolérance) et l'imposition d'une compensation pour payer une partie de l'exécution des travaux et d'abroger les règlements portant les numéros 95-165, 96-172, 15-323, 16-331 et 17-337

8.3 Requête pour les chemins privés ouverts au public

8.4 Personnel de garde

8.5 Prolongement du réseau d'aqueduc, rue de Vébron pour les terrains 1, 2 et 3.

## **9. URBANISME**

### **10.SÉCURITÉ PUBLIQUE**

10.1 Avis de motion de dépôt du projet de règlement # 19-350 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics

### **11. LOISIR, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE**

11.1 Croix de chemins -Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire

## **12. VARIA**

## **13. RAPPRT DES COMITÉS ET INFORMATIONS**

## **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **15. FERMETURE DE LA SÉANCE.**

003-2019

### DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE RÉGULIÈRE DU 3 DÉCEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 3 décembre 2018 72 heures avant;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 3 décembre 2018.

004-2019

### DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2018 72 heures avant;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2018.

005-2019

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 72 heures avant;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018.

006-2019

ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS DE DÉCEMBRE 2018

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Anicet Gagné et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes à payer du mois de décembre 2018 au montant de 316 731.63\$ et des paiements directs au montant de 7 469.40\$, tels que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

007-2019

RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le renouvellement de la petite caisse du bureau de poste au montant 155.90\$.

MONSIEUR HENRI NORMAND

Dépôt de la lettre de monsieur Henri Normand faisant état de son inquiétude par rapport conséquences potentielles de la construction d'un 3e port sur la rivière Saguenay et du développement industriel proposé sur l'écosystème du Fjord du Saguenay.

008-2019

APPUI DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA DÉCLARATION CITOYENNE  
UNIVERSELLE SUR L'URGENCE CLIMATIQUE

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation des gaz à effet de serre entraîne une augmentation de la température moyenne du globe;

CONSIDÉRANT QUE cette augmentation de la température moyenne pourrait avoir des impacts considérables sur la municipalité de L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT les récentes conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui constate l'urgence de réduire les émissions et de déployer des mesures d'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité considère que la venue de grands projets au Saguenay est tributaire de l'ensemble des lois du Québec et du Canada et que ces projets font l'objet de processus environnementaux rigoureux et reconnus;

CONSIDÉRANT QUE les élus de la municipalité sont sensibles aux enjeux que requièrent la réalisation et la gestion des grands projets dans la région et qu'ils souhaitent s'assurer que ceux-ci respectent les notions de développement durable pour le territoire de la MRC et de la région;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers de reconnaître que des changements rapides et sans précédent dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaire afin de limiter à 1.5C le réchauffement planétaire comme proposé par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC);

et de demander aux gouvernements du Québec et du Canada de mettre en oeuvre des mesures concrètes pour lutter contre les changements climatiques;.

009-2019

OFFRE D'ACHAT TERRAIN # 3 (LOT 57-1-8-7 ET 57-1-4-2, RANG 1, CANTON  
ST-JEAN) DÉVELOPPEMENT MONT-ÉDOUARD - MONSIEUR JONATHAN  
GRANT ET MADAME JULIE AUDESSE

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre d'achat de monsieur Jonathan Grant et de madame Julie Audesse pour le terrain # 3 (lot 57-1-8-7 et 57-1-4-2, Rang 1, Canton St-Jean) dans le développement du Mont-Édouard au montant de 14 000 \$ plus taxes et d'autoriser le maire et le directeur général à signer, au nom de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean, les documents relatifs à cette transaction.

010-2019

ACCEPTATION DU BUDGET RÉVISÉ 2018 DE L'OFFICE MUNICIPAL  
D'HABITATION DE L'ANSE-SAINT-JEAN

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le budget 2018 révisé par la Société d'Habitation du Québec, pour L'Office Municipal d'Habitation de L'Anse-Saint-Jean, tel que suivant:

Revenus	61 866 \$
Dépenses	126 982 \$
Déficit	65 116 \$
Contribution SHQ	58 605 \$
Contribution Municipalité	6 511 \$

011-2019

RENOUVELLEMENT DE MEMBERSHIP À CULTURE SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le renouvellement de membership à Culture Saguenay - Lac-Saint-Jean au montant de 100.00 \$ pour l'année 2019.

012-2019

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le renouvellement de l'adhésion à la Fédération canadienne des municipalités au montant de 388.65 \$ pour l'année 2019.

013-2019

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 429-2018 - OFFRE D'ACHAT DU TERRAIN # 7 (LOTS 58-1-5-3 ET 10-58) DÉVELOPPEMENT MONT-ÉDOUARD

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat pour le terrain # 7 (lot 58-1-5-3) dans le développement du Mont-Édouard a été acceptée selon la résolution 429-2018;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc Pelletier désire ajouter le nom de sa conjointe à l'offre d'achat;

Pour ces motifs ;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier le texte de la résolution 429-2018 par le texte suivant « d'accepter l'offre d'achat du terrain # 7 (lots 58-1-5-3 et 10-58) de monsieur Marc Pelletier et de madame Marie-Annick Saulnier soit plus particulièrement de vendre à ces derniers les lots 58-1-5-3 et 10-58, Canton de Du Creux, circonscription foncière de Chicoutimi, pour un montant de 24 585.08 \$ plus taxes et d'autoriser le maire et le directeur général à signer, au nom de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean, les documents relatifs à cette transaction ».

014-2019

HONORAIRES PROFESSIONNELS DE SERVICE GROUPE SIG 3 INC. (MONSIEUR PHILIPPE RACINE)

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les honoraires professionnels de Groupe SIG 3 Inc. (monsieur Philippe Racine) pour les travaux préparatoires dans le dossier de monsieur Bertrand Girard qui se détaille comme suit :

120.00 \$ / heure pour les travaux préparatoires.

150.00 \$ / heure pour le temps de présence à la cour

0.52 \$ / km pour les frais de déplacement.

015-2019

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT # 19-349 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION ET LE PRÉLÈVEMENT DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES ET AUTRES COMPENSATIONS ET TARIFICATIONS POUR LE BUDGET DE L'ANNÉE 2019.

Le conseiller Monsieur Richard Perron donne avis de motion que sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, le règlement # 19-349 décrétant l'imposition et

le prélèvement des taxes foncières générales et spéciales et autres compensations et tarifications pour le budget de l'année 2019.

Dépôt du projet de règlement # 19-349 et présentation du projet de règlement # 19-349 séance tenante par le conseiller Monsieur Richard Perron

016-2019

ADHÉSION À L'ADMQ 2019 POUR LE SECRÉTAIRE TRÉSORIER ET SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Anicet Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'adhésion 2019 à l'ADMQ pour le secrétaire trésorier et la secrétaire trésorière adjointe pour une période d'un an au montant total de 1 740.22 \$ taxes incluses.

017-2019

APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX TECQ (2014-2018)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que les ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la Municipalité atteste, par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

018-2019

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 18-348 AYANT POUR OBJET L'ENTRETIEN PENDANT L'HIVER DES CHEMINS PRIVÉS OUVERTS AU PUBLIC (CHEMINS DE TOLÉRANCE) ET L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION POUR PAYER UNE PARTIE DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX ET D'ABROGER LES RÈGLEMENTS PORTANT LES NUMÉROS 95-165, 96-172, 15-323, 16-331 ET 17-337

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion et présentation d'un projet de règlement du Règlement 18-348 a été donné à la séance extraordinaire du 10 décembre 2018 par monsieur Victor Boudreault, conseiller;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du Règlement 18-348 a été transmise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec;

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le Règlement 18-348 ayant pour objet l'entretien pendant l'hiver des chemins privés ouverts au public (chemins de tolérance) et l'imposition d'une compensation pour payer une partie de l'exécution des travaux et d'abroger les règlements portant les numéros 95-165, 96-172, 15-323, 16-331 et 17-337.

019-2019

REQUÊTE POUR LES CHEMINS PRIVÉS OUVERT AU PUBLIC

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 18-348 concernant l'entretien des chemins de tolérance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean accepte de prendre en charge l'entretien des voies privées ouvertes au public par simple tolérance des propriétaires et accepte les requêtes déposées à cet égard pour l'entretien hivernal 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien seront définis dans le règlement de taxation;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Anicet Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la requête des voies privées ouvertes au public pour l'année 2018-2019 et de reconnaître à titre de chemin de tolérance les chemins décrits ci-dessous;

chemin des Mélèzes : 0.5 km  
chemin des Pins : 0.75 km  
chemin des Cascades : 0.32 km  
chemin Rivière et du Domaine : 0.66 km  
rue Côté : 0.44 km  
chemin Bonne Entente : 0.375 km  
rue des Cimes : 0.3 km  
rue des Cévennes : 0.225 km  
rue de Lozère : 0.09 km.

020-2019

PERSONNEL DE GARDE

CONSIDÉRANT QU'il y a eu des départs au niveau du personnel de garde;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est à la recherche de personnes pour assurer les services de garde les fins de semaine et combler les postes vacants;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'engager monsieur Marius Bergeron au service

de garde des travaux publics pour les fins de semaine selon les conditions prévues à la convention collective en vigueur.

021-2019

PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC, RUE DE VÉBRON POUR LES TERRAINS 1,2 ET 3

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre d'achat pour le terrain # 3 (lot 57-1-8-7 et 57-1-4-2) dans le développement du Mont-Édouard;

CONSIDÉRANT QUE l'accessibilité de l'eau potable s'arrête au terrain # 4;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est engagée à assurer les services d'aqueducs dans le secteur du développement du Mont-Édouard ;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers de prolonger le réseau d'aqueduc pour les terrains 1, 2 et 3 rue de Vébron.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT # 19-350 CONCERNANT LA PROPRETÉ, LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS

Le conseiller Monsieur Anicet Gagné donne avis de motion que sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, le règlement # 19-350 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

Dépôt du projet de règlement 19-350 et présentation du projet de règlement # 19-350 séance tenante par le conseiller Monsieur Anicet Gagné

022-2019

CROIX DE CHEMINS - FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT le souhait de maintenir et d'améliorer les cinq (5) croix de chemins de L'Anse-Saint-Jean – éléments religieux patrimoniaux qui sont à la fois des œuvres d'architectures et/ou de sculptures qui datent depuis au moins 1920;

CONSIDÉRANT l'appel de projet auprès du Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire auprès de la MRC du Fjord dont la date butoir est le 18 janvier 2019;

CONSIDÉRANT que la mise en valeur des Croix de chemin en regard de travaux de réfection et d'amélioration des périmètres publics est recevable auprès dudit programme;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une démarche de financement par le Directeur au développement dans le cadre du Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire de la MRC du Fjord afin de réaliser des travaux de réfections et de mise en valeur des Croix de chemins de L'Anse-Saint-Jean;

ET QUE :

l'on autorise la municipalité de L'Anse-Saint-Jean à payer sa part des coûts admissibles selon les balises de financement au projet;

ET QUE :

l'on désigne par la présente monsieur Lucien Martel, maire de L'Anse-Saint-Jean



comme personne autorisée à agir en son nom et signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

#### RAPPORT DES COMITÉS

Le(s) conseiller(ères) fait un rapport concernant l'avancement des dossiers suivants : Monsieur Anicet Gagné  
Monsieur Gagné invite la population à venir donner leur nom comme bénévole pour le Grand Défi Pierre Lavoie qui revient nous visiter le 13 juin prochain en compagnie des 1000 cyclistes.

Monsieur Yvan Côté  
Monsieur Côté nous parle de la pêche blanche. Il y aura une activité de pêche le 16 février prochain.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

023-2019

#### FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Victor Boudreault propose la fermeture de la séance à 19 h 44.

---

Monsieur Jonathan Desbiens, Directeur général / Secrétaire-trésorier

---

Monsieur Lucien Martel, maire

*« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*